

Biberach, le 20 juillet 2026

Mesdames, Messieurs,

Sur la base des informations dont elle dispose actuellement de la part de ses fournisseurs et sous-traitants, la société Cellofoam International GmbH confirme que les produits d'isolation acoustique et thermique qu'elle fabrique sont conformes aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

En particulier, selon les informations dont nous disposons actuellement, nos produits ne contiennent aucune substance soumise à une obligation d'autorisation conformément à l'annexe XIV du règlement REACH. De plus, les restrictions et exigences applicables de l'annexe XVII du règlement REACH sont respectées. Les produits sont donc, en principe, conformes aux exigences du règlement REACH.

Conformément à l'article 33 du règlement REACH, les fournisseurs sont tenus d'informer leurs clients de la présence de substances extrêmement préoccupantes (SVHC – Substances of Very High Concern) dans les articles, dès lors que leur concentration dépasse 0,1 % en poids (p/p). Cette obligation d'information s'applique indépendamment du fait que l'article concerné satisfasse ou non aux autres exigences du règlement REACH.

Pour les groupes de produits mentionnés ci-dessous :

- Articles portant la référence **PE-20**
- Articles portant la référence **PE**
- Articles portant la référence **D2500**
- Tubes en **NBR** et articles d'une épaisseur supérieure à 6 mm

nous déclarons, conformément à l'article 33 du règlement REACH, que ces produits contiennent la substance

Décabromodiphényléthane (DBDPE)

1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]

CAS-Nr. 84852-53-9

à une concentration supérieure à 0,1 % en poids (p/p).

La présente notification est fournie exclusivement afin de satisfaire aux obligations légales d'information prévues à l'article 33 du règlement REACH, en raison de la présence d'une substance figurant sur la liste candidate des SVHC à une concentration supérieure au seuil légal. Les informations relatives à cette substance n'affectent en rien la conformité générale des produits mentionnés au règlement REACH.

La présente déclaration repose sur les informations fournies par nos fournisseurs à la date de sa rédaction, ainsi que sur l'état actuel de la liste des substances candidates REACH. Elle est établie en toute bonne foi et sera mise à jour en conséquence dès que de nouvelles informations réglementaires ou relatives aux produits seront disponibles. Cellofoam n'a effectué aucune analyse ni aucun test de son propre chef afin de vérifier la présence des substances mentionnées.

Cordialement,



Responsable AV & Développement
Georg Dames